

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),

Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,

Vu le décret du 21 avril 2021 portant renouvellement des fonctions du directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M. NIEL (Jean-Christophe),

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la note d'organisation IRSN n°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN.

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Hervé HAGUENAUER, Adjoint au chef du Service Méthodes et Référentiels**, dans les domaines relevant de ses attributions, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), à l'effet de :

- Signer tout document relatif à la gestion courante du parking de l'immeuble sis au 12 Rue de la Redoute, 92260, Fontenay-aux-Roses (cadastré : section C, n°104).
- Représenter l'IRSN à l'association syndicale libre des propriétaires du parc de stationnement rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses et signer tout document relatif à la représentation de l'IRSN à cette assemblée.

Article 2 : Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 30 juin 2022

Le Directeur général de l'IRSN
Jean-Christophe NIEL

